

Edmond Boulbon et le repeuplement de l'abbaye de Prémontré par les norbertins belges en 1856.*)

Dans un aperçu récent, Raymond Darricau a souligné, une fois de plus, que le rétablissement des ordres religieux en France après la Révolution Française posait des problèmes extrêmement complexes.

Cette restauration s'est heurtée presque continuellement à des obstacles d'ordre légal, car le gouvernement était hostile à la reconstitution des communautés masculines. L'opposition des autorités civiles fut encore accrue par des incursions inconsidérées sur le sol de la France de religieux étrangers, surtout italiens et espagnols.

Enfin, des divisions violentes provoquées par l'existence d'observances plus ou moins strictes à l'intérieur même des ordres, ne facilitaient certainement pas les tentatives de reconstruction des anciens monastères.

C'est dans ce contexte que l'idée du P. Edmond Boulbon est née et que, en dépit de nombreuses difficultés, l'abbaye de Saint-Michel de Frigolet put naître préconisant un type de vie prémontrée sortant de l'accoutumée¹⁾.

Comment le p. Edmond Boulbon, trappiste, a-t-il trouvé le chemin de Prémontré?

Les anciennes biographies ont, avant tout, mis en exergue la part de la divine Providence et de l'autorité ecclésiastique dans ce cheminement du p. Edmond. Plus récemment, on a fait ressortir que d'autres influences encore ont guidé les pas du pèlerin. En effet, immédiatement après son ordination sacerdotale, le père Edmond avait été envoyé par son abbé à travers la France et la Belgique comme prédicateur itinérant chargé de recueillir les fonds nécessaires à la complète restauration de l'abbaye de Septfonds où sa communauté s'était installée à partir de septembre-octobre 1845.

Au cours de ses voyages, frappé par le formalisme d'une liturgie peu soignée, il avait mûri le dessein de fonder une église où tout serait centré

*) Texte remanié d'une conférence présentée dans le cadre du Colloque Historique «Création et Tradition à Saint-Michel de Frigolet» 24-25 septembre 1983 et publiée dans les Actes de ce Colloque, Abbaye de Frigolet, 1984, p. 41-48.

¹⁾ Raymond DARRICAU, *La restauration des ordres religieux au XIXe siècle*, dans *Création et Tradition à Saint-Michel de Frigolet, Actes du Colloque Historique*, p. 29-32.

sur la magnificence du culte. Mais comme ce projet fut jugé incompatible avec les coutumes rigides de l'ordre cistercien, l'abbé de Bricquebec dirigea le père Edmond vers l'ordre de Prémontré, où une vie contemplative et liturgique s'unissait harmonieusement avec les fonctions sacerdotales.

A en croire la biographie la plus récente du père Boulbon, ce fils de Saint Bernard resta pendant longtemps indécis au sujet de l'orientation qu'il allait donner à sa vie. Cette indécision le poussa à demander une audience au pape Pie IX. Celui-ci le reçut le 4 décembre 1856. Cette entrevue semble avoir été décisive. Le pape autorisa sur le champ le p. Edmond à commencer son oeuvre. Il lui accorda aussi toutes les facultés requises pour la restauration en France de la Stricte Observance de l'ordre de Prémontré²).

Entre le moment où naquit l'idée de se dépenser à la gloire du culte dans un ordre de Prémontré rétabli, et l'audience papale de décembre 1856, quelques événements se produisirent qui manifestement ont influencé la décision définitive du futur fondateur de l'abbaye de Frigolet.

En effet, ayant reçu l'habit de l'ordre de Prémontré des mains de l'évêque de Soissons, Mgr. de Garsignies, le p. Edmond semblait destiné à devenir le restaurateur de l'abbaye de Prémontré. Mais ce même évêque ayant appelé dans un but identique des religieux prémontrés belges, la rencontre du p. Edmond avec ses frères en Saint Norbert semble avoir conduit à l'éloignement.

Des pièces d'archives, à peine connues, nous renseignent plus ample-ment sur cette phase préparatoire. L'épisode de la restauration de l'abbaye de Prémontré doit donc trouver sa place dans le récit de la vie du célèbre fondateur de l'abbaye Saint-Michel de Frigolet³).

²) Paulin BONIFACE, *Catéchisme de l'ordre de Prémontré*, Tours, 1889, p. 69, n° 142. — E.A. CASSAGNAVERE, *Essai biographique sur le Révérendissime Père Edmond*, Lille, 1889, p. 30-34. — B. ARDURA, *Biographie du P. Edmond Boulbon*, dans *Le Petit Messager de Notre-Dame de Bon Remède*, 48, n° 381, mai-juin 1983. — B. ARDURA, *Centenaire de la mort du Père Edmond Boulbon, premier abbé de Frigolet (1883-1983)*, dans *Analecta Praemonstratensia*, LIX, 1983, p. 143. — B. ARDURA, *Biographie du Père Edmond Boulbon*, dans *Création et Tradition à Saint-Michel de Frigolet*, Actes du Colloque Historique, p. 9-20, surtout p. 13.

³) Les quelques documents que les biographes insèrent dans leur exposé, laissent des lacunes considérables. Pour les rapports avec le Saint-Siège il serait utile de consulter les dépôts romains surtout les archives de la Congrégation des Evêques et des Réguliers.

1. L'abbaye de Prémontré et la vocation prémontrée du P. Boulbon.

Le trappiste Edmond Boulbon s'est fait prémontré à cause de ses contacts avec Mgr. Cardon de Garsignies, évêque de Soissons (1848-1860), qui, à partir de 1855, s'efforçait à restaurer et à repeupler l'ancienne abbaye de Prémontré, «mère et chef» de l'ordre de ce nom.

Rebâtie à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle, l'abbaye devint, après la sécularisation, en 1795, la propriété du citoyen Cagnon. Mais l'acheteur ne se tenait pas aux conditions de vente. Il s'était engagé à établir, sur les terrains de l'ancienne abbaye, une manufacture de verre et une fabrique de potasse, mais il se contenta de récupérer le montant de son prix d'achat par la vente des ferrements et du plomb des toitures. Le Directoire du Département signala la négligence à l'Assemblée nationale qui annula le contrat.

Ensuite, M. Deviolaine devint propriétaire et installa, dans les immeubles de l'abbaye, une verrerie. Ses fils vendirent, le 5 octobre 1843, l'abbaye à l'administration des Glaces de Saint-Gobain, mais l'abbaye restait inoccupée. Cette même année, semble-t-il, la Compagnie de Saint-Gobain, voulant se débarrasser des édifices monumentales de l'abbaye, espérait céder la propriété aux fils de Saint-Norbert. On fit des démarches près des communautés prémontrées belges qui venaient de se reconstituer, mais, à peine sorties de leur maquis, elles ne disposaient ni du personnel, ni des moyens financiers pour tenter un repeuplement de l'abbaye de Prémontré.

C'est à ce moment que l'évêque de Soissons entra en scène. Soucieux de récupérer les vestiges sacrés d'une Eglise dont la grandeur avait été éteinte par la Révolution, le prélat, après mûre délibération et des pourparlers prolongés, signa le contrat d'acquisition de l'abbaye le 22 juin 1855⁴).

Pour la réalisation de ses projets et pour le paiement de ses dettes, il comptait sur la générosité de son clergé et des fidèles, mais aussi sur la collaboration des fils de Saint-Norbert.

L'évêque fit adapter les bâtiments de l'abbaye pour y accueillir des orphelins de la région et confia la direction de l'orphelinat aux Filles de la Sagesse, fondées par St. Louis Marie Grignon de Montfort. Les sœurs s'occupaient des filles. Pour les garçons, l'évêque avait pensé de confier leur éducation à des prémontrés belges. La correspondance à ce

⁴) J. SAINCIR, *Le diocèse de Soissons, t. II, Du XVII^e siècle jusqu'à nos jours*, Evreux, 1936, 244-247.

sujet révèle bien clairement que Mgr. de Garsignies faisait valoir l'argument d'une restauration glorieuse par les prémontrés belges de l'ancien manoir des abbés-généraux de l'ordre de Prémontré.

Les propositions de Mgr. de Garsignies rencontraient l'élan restaurateur qui, sans fléchir, avait animé, depuis la proclamation de l'indépendance belge, les supérieurs d'Averbode et de Tongerlo. Et, les rapports des visites canoniques nous l'affirment, les deux communautés étaient ferventes et jouissaient d'un assez grand attrait.

Pour Tongerlo, la situation était la suivante. Après la rentrée, en 1840, de la communauté dispersée, le nombre des recrues s'était accru, à tel point qu'en 1855 l'abbaye comptait déjà 45 religieux. Mais le nombre grandissant des prêtres et, peut-être, aussi les motifs de l'entrée d'un certain nombre d'entre eux, créaient des problèmes. Ils n'arrivaient pas à trouver une occupation qui leur convenait. Plusieurs désiraient être envoyés dans des paroisses pour y faire du ministère paroissial: l'office du choeur et la componction du coeur n'étaient pas leur passe-temps préféré. Mais la route vers les paroisses avait été barrée par l'application des articles du Concordat de 1801. La libre collation des cures, qui pendant des siècles avaient été confiées aux prémontrés en vertu du droit de patronat que les abbayes y exerçaient, avait été confiée à l'évêque. Or, l'archevêque de Malines, le cardinal Sterckx, ne se montra pas très favorable à la continuation ou à la reprise par les prémontrés de leur apostolat traditionnel: quelques rares paroisses de son diocèse furent confiées à des prémontrés et encore à condition que les candidats soient aussi bien qualifiés que les prêtres séculiers.

Le rapport de la visite canonique faite en 1857 par le nonce Gonella dans les cinq abbayes prémontrées de Belgique, décrit assez clairement cette situation. Le visiteur y recommande que les prêtres consacrent tout leur temps disponible aux études. «*La culture des sciences, écrit-il, est le seul remède contre l'oisiveté et la solitude de beaucoup de prêtres qui, contrairement au caractère apostolique de leur ordre, doivent résider dans leurs couvents sans faire du ministère sacerdotal*»⁵).

⁵) «*Quantum vero haec res in praesentibus circumstantiis utilis futura sit, patet non solum ex eo quod haec omnium optima sit via ad praeparandos bonos sacrarum litterarum lectores, sed ex eo praesertim quod cultus bonarum artium praecipuum esse debet oblectamentum otii et solitudinis eorum, quos praeter nostram voluntatem et antiquam morem praesens rerum status diutius in monasterio retinet a cura animarum remotos...*» *Decretum visitationis pro omnibus abbatibus Ordinis Praemonstratensis in Belgio, 1857, 1 novembris*, Archives de l'abbaye de Tongerlo (= AAT), Sect. IV, 41, n° 1.

On comprend, dès lors, que le supérieur Evermode Backx de Tongerlo, restaurateur entreprenant et fougueux, accueillait favorablement la demande de l'évêque de Soissons. Le repeuplement de l'ancienne abbaye-mère de tout l'ordre n'était pas seulement un projet prestigieux, mais il permettait aussi d'essaimer vers une implantation qui, éventuellement, pouvait devenir l'épine dorsale du gouvernement central de l'ordre de Prémontré. Or, la restauration de l'autonomie de l'ordre, dans le domaine du gouvernement, avait été, depuis des années, l'un des buts principaux des activités de Backx, pour la réalisation desquels il avait déjà entrepris par deux fois le voyage de Rome⁶⁾.

Une autre considération a exercé, peut-être, une certaine influence sur la décision de Backx. En introduisant la vie claustrale à l'abbaye de Prémontré, il croyait éviter la critique de quelques uns de ses religieux, et non des moindres, qui, favorisant plutôt la vie cloîtrée, jugeaient qu'une vie religieuse doit être essentiellement vécue en communauté et se combine mal avec le ministère paroissial dans des cures isolées⁷⁾.

Nous relatons ces faits, esquissant l'arrière-fond de la scène sur laquelle se déroulera l'aventure de la restauration de l'abbaye de Prémontré. Car les données contrôlables sont très rares: les archives de Tongerlo ne conservent aucun témoignage direct des entretiens entre Backx et de Garsignies, aucun vestige de délibérations capitulaires. Si nous connaissons quelques détails de l'histoire qui nous occupe, c'est grâce aux recherches de notre confrère Beaudouin Warzée d'Averbode qui a publié et étudié une correspondance du P. Backx et du P. Boulbon avec l'évêque de Soissons⁸⁾.

Dans le courant du mois d'août 1855, le P. Backx, accompagné de Frédéric Mahieux, supérieur d'Averbode, se rendit en France pour y rencontrer Mgr. de Garsignies⁹⁾. Nous ne connaissons pas les termes des arrangements prises en vue de la venue des prémontrés belges.

⁶⁾ Sur le premier voyage, de janvier à juillet 1845, voir L.C. VAN DIJCK, *Evermodus P.H. Backx, de tweede stichter van de abdij van Tongerlo. Bijdrage tot een levensschets (1835-1845)*, dans *De Lindeboom*, V, 1981, 187-188. Le second voyage, du 19 novembre 1853 jusqu'au 20 mars 1855, doit encore être étudié.

⁷⁾ Cette tendance trouvait des représentants en la personne du futur abbé Jean Chrysostome De Swert et de l'illustre historien Ignace Van Spilbeeck. Cfr. R. DE CUYPER, *Joannes Chrysostomus De Swert, vijftigste abt van Tongerlo (1867/68-1887)*, Louvain, 1981, p. 148.

⁸⁾ B. WARZEE, *L'abbaye de Prémontré au XIXe siècle, II. La tentative de restauration de l'abbaye de Prémontré en 1856-1857*, dans *Analecta Praemonstratensia*, LVI, 1980, 93-100 (Backx à de Garsignies), et *Ibid.*, LV, 1979, 231-235 (Boulbon à de Garsignies).

⁹⁾ B. WARZEE, *An. Praem.*, LVI, 1980, 94.

Le Père Warzée est d'avis que la bonne foi et la générosité, voir une certaine naïvité, des supérieurs prémontrés belges furent adroitement manipulées par un évêque mégalomane au service de ses projets fantaisistes¹⁰). En partant de nos connaissances, nous n'oserions pas juger cette assertion. Il est vrai toutefois que le nonce de Bruxelles, visiteur des prémontrés, exige des précautions très précises au moment où la communauté de Tongerlo, après l'échec de Prémontré, envisage la reprise de l'ancienne abbaye de Mondaye¹¹). Cette extrême prudence pourrait faire soupçonner que des erreurs de jugement furent commises lors de l'entreprise de Prémontré.

Mais aussi à cette occasion, le nonce, avant de donner son consentement, avait demandé que tout se fasse selon les prescriptions du droit canonique. C'est ce que nous apprenons par une lettre de Backx à Mgr. de Garsignies du 4 août 1856, un an après le voyage des deux supérieurs en France¹²). Tout semble prêt pour le départ à Prémontré: les religieux chargés de l'implantation sont désignés et ils sont bien disposés. Ils quittèrent leur abbaye entre le 18 et le 25 août 1856¹³).

Le choix de ces fondateurs indique clairement que les supérieurs d'Averbode et de Tongerlo étaient convaincus que la restauration de la vie claustrale était le premier but de la mission confiée à leurs confrères. Ils comptaient recevoir des postulants et leur donner une formation religieuse dans la ligne des observances contenues dans les Statuts de 1630, observances qu'on avait rétablies en toute leur rigueur dans les communautés belges¹⁴).

La tâche de supérieur avait été confiée au maître des novices de Tongerlo, le P. Grégoire Van Montfort, âgé de 33 ans¹⁵). On comptait

¹⁰) B. WARZEE, *Ibidem*, 101-102

¹¹) Voir une lettre du Père J. Van Hecke, s.j. à Backx en date du 8 mars 1858 et l'acte capitulaire du 19 mars 1858, AAT, Fonds Backx, Liasse 1856-1860. La majorité des capitulaires rejetait le projet. Seul le P. Ignace Van Spilbeeck, le diacre J.C. De Swert et trois autres jeunes étaient favorables.

¹²) B. WARZEE, *Ibidem*, 95.

¹³) Les comptes de Tongerlo notent le 18 août: «A mr. Van Montfort et ses confrères partant pour Prémontré, 400,- francs» AAT, Registre du proviseur Aloysius Franck, A VIII 42, p. 240. Le nécrologe d'Averbode a retenu le 25 août comme le jour de départ des PP. Meses et Derckx (*Necrologium monasterii S. Mariae Sanctique Joannis Baptistae in Averbode*, ed. G. SLECHTEN, Averbode, s.a., 115-116 (Meses), 52-53 (Derckx)).

¹⁴) Voir à ce sujet L.C. VAN DIJCK, *op. cit.*, 176-179.

¹⁵) Après avoir rempli la charge de curé dans différentes paroisses du diocèse de Soissons et en Wallonie, le P. Grégoire Van Montfort revint à l'abbaye le 4 janvier 1873 pour y enseigner les cours d'Écriture Sainte et de Théologie morale. Il mourut le 28 mars 1887. *Necrologium Ecclesiae B.M.V. de Tongerlo*, ed. W. VAN SPILBEECK, Tongerlo, 1902,

célébrer l'office choral avec une certaine splendeur, ou du moins jeter la fondation pour des services liturgiques bien soignés, car deux des premiers fondateurs étaient chantres de leur abbaye: le P. Guillaume Smets à Tongerlo¹⁶) et le P. Valentin Meses à Averbode¹⁷). En vue de la formation intellectuelle des futurs religieux on avait ajouté à l'équipe deux professeurs: le P. Benoît Van Crieckinge¹⁸) avait enseigné la philosophie à Tongerlo, le P. Herman-Joseph Derkx avait été professeur de théologie à Averbode¹⁹). Ce dernier avait assez vite compris que l'aventure de Prémontré était une entreprise sans perspectives et au mois de janvier 1857 il quitta Prémontré où il fut remplacé par le P. Pie Aerts de Tongerlo²⁰).

En arrivant à l'abbaye de Prémontré, les religieux belges y rencontrèrent un religieux vêtu de l'habit de Saint-Norbert: le Père Edmond Boulbon. Environ trois mois avant leur arrivée, le père trappiste Boulbon avait reçu cet habit des mains de l'évêque de Soissons en la chapelle provisoire de l'orphelinat installé dans les bâtiments de l'abbaye. Cette prise d'habit qui eut lieu le 6 juin 1856, fête de Saint Norbert, était le résultat de la persévérance de Mgr. de Garsignies qui avait réussi à convaincre le P. Edmond de se vouer à la restauration de l'ancienne abbaye-mère des prémontrés et d'y réaliser la forme de vie canoniale dont il rêvait²¹).

Ces faits sont confirmés dans un document assez curieux que nous conservons aux archives de l'abbaye de Tongerlo²²). Il s'agit d'une

p. 59. Alors que l'historien W. Van Spilbeeck passe sous silence l'affaire de la restauration de Prémontré lorsqu'il écrit l'histoire de l'abbaye de Tongerlo, il insère une petite remarque dans la notice biographique du P. Van Montfort: «Praefuit religiosus, quos anno 1856, ad postulationem episcopi Suessionensis, Praemonstratum miserunt superiores Averbodiensis et Tongerloënsis, ad tentandam instaurationem istius antiqui capitis ordinis. At praeter expectationes repertis rerum adiunctis, anno sequenti dissoluta est communitas» (*Necrologium* p. 59). Il renvoie à LEDOUBLE, *Etat religieux ancien et moderne des pays qui forment aujourd'hui le diocèse de Soissons*, Soissons, 1880, p. 349.

¹⁶) Le P. Smets restait en France jusqu'en 1871. Il mourut le 7 avril 1887. (*Necrologium*, p. 67).

¹⁷) *Necrologium...Averbode*, p. 115-116.

¹⁸) Le P. Van Crieckinge passait toute sa vie sacerdotale au service du diocèse de Soissons. Il mourut curé de Saint-Aubain le 30 juin 1886 (*Necrologium*, p. 127).

¹⁹) *Necrologium...Averbode*, p. 52-53. Cfr. J. GERITS, *De Witheren van Kortembos*, dans *Het oude land van Loon*, XXIV, 1969, 83-85.

²⁰) Le P. Aerts fut envoyé à Prémontré le 10 mars 1857. Il mourut le 17 mai 1886 (*Necrologium*, p. 99).

²¹) J. SAINCIR, *op. cit.*, 245-246.

²²) AAT, Fonds Backx, liasse 1857-1859. La pièce n'est pas signée, mais la lettre du P.J. Van Hecke, qui propose quelques corrections, porte la date du 23 mai 1859.

minute de supplique que le P. Backx, en collaboration avec le P. Van Hecke, jésuite, avait préparée en 1859 — donc deux ans après le débâcle de Prémontré — pour être présentée à la Congrégation des Evêques et des Réguliers à Rome. Backx voulait faire signer cette supplique par ses collègues supérieurs et par le nonce lors de la réunion d'un chapitre provincial qu'il espérait célébrer dans un proche avenir.

Quel était le but de cette supplique?

On y demande que la Sacrée Congrégation interdise au P. Edmond Boulbon de porter l'habit des prémontrés et de se présenter comme membre de cet ordre.

Plus loin, nous aurons l'occasion de revenir sur cette requête. En cet endroit, il suffit de signaler quelques faits contenus, en guise d'arguments, dans la liste d'accusations dressées contre le P. Edmond. Le supérieur de Tongerlo s'étonne que l'évêque ait donné l'habit prémontré au P. Boulbon sans en avertir les supérieurs belges. Ensuite il se plaint du comportement du P. Edmond. A leur arrivée, les religieux brabançons n'ont pas refusé de collaborer avec le P. Boulbon et de continuer l'oeuvre que celui-ci y avait entamé au cours des trois mois de son séjour à Prémontré. Mais dès qu'il eût appris que l'un des belges avait été nommé supérieur, le P. Edmond, au bout de quelques jours quitta Prémontré. Et le P. Backx ajoute que le P. Edmond, au cours de cette brève coexistence des frères en S. Norbert, n'était pas un rigoureux observant de la discipline claustrale²³). Mais il faudra placer cette appréciation dans le contexte d'un exposé pimenté de quelques pointes d'amertume.

2. Primitive et commune observance

Les auteurs qui mentionnent la rupture survenue entre le P. Boulbon et les prémontrés belges envoyés à Prémontré, repètent, sans trop de réflexion, le motif officiel avancé jadis par Ledouble et Saincir, chroniqueurs de l'histoire de Soissons, justifiant cette séparation: les belges

²³) «Qua de causa habitu ordinis, nobis insciis, ab episcopo Suessionensi recepto, per tres ferme menses in archicoenobio Praemonstrati commoratus est, donec illic missi sunt, rogante imprimis praefato episcopo Suessionensi, quinque religiosi nostri ex Belgio ut communi conatu opus inceptum felicius promoverent, vix tamen ipsi (Boulbon) notum erat, non se, sed unum ex nostris ad munus superioris deputari, quin paucos post dies monasterium sponte reliquerit, in quo etiam disciplinae regularis se praebeuit parum observantem». Dans le document on parle du P. Bourbon!

étaient de la commune observance, le P. Boulbon appartenait à la primitive observance de l'ordre de Prémontré²⁴).

Cette affirmation suscite toutefois quelques réserves et des doutes surtout d'ordre juridique. On se demande, en effet, quelle instance eût autorisé, à ce moment, la renaissance d'un institut qui, civilement, avait péri dans la tourmente révolutionnaire. Les communautés prémontrées belges avaient été restaurées par un Délégué apostolique avec le consentement de l'ordinaire du lieu. Qui avait resuscité la congrégation de l'antique rigueur créée au XVII^e siècle par l'abbé Servais Lairuelz et ses disciples? Sans donner des arguments à l'appui, le P. Warzée soupçonne que Mgr. de Garsignies avait «réglé» non seulement le transfert du P. Boulbon de la Trappe de Bricquebec à l'ordre de Prémontré, mais encore la fondation de «*la nouvelle Congrégation des Prémontrés de la Primitive Observance*»²⁵).

Nous n'avons pas pu contrôler le bien-fondé de ces assertions, mais nous aimerons inscrire quelques gloses en marge de cette hypothèse.

Tout d'abord, il nous paraît peu probable qu'en août-septembre 1856, l'on puisse considérer la Congrégation des Prémontrés de la Primitive observance comme un nouvel institut religieux dûment établi ou comme un ancien institut rétabli. Il suffit de renvoyer à la lettre de Mgr. de Falloux, secrétaire de la Congrégation des Evêques et des Réguliers, du 23 décembre 1856²⁶). On y lit que le pape approuve le *projet* de rétablir l'Ordre de Saint-Norbert dans sa primitive observance, et qu'il *bénit* l'exemplaire des Constitutions de cet Ordre. Approuver une pensée et bénir un exemplaire des Constitutions ne sont pas des actes juridiques. Il serait d'ailleurs fort intéressant de découvrir quelle codification du droit particulier prémontré fut bénie par Pie IX. Car il est prouvé que le p. Edmond Boulbon n'avait pas l'intention de redonner vie aux observances de la Communauté de l'antique rigueur de Lorraine, dont, en ce moment, seule subsistait l'abbaye de Mondaye réduite à quelques rescapés. Le retour à la rigueur des origines devait s'incarner, selon le p. Edmond, dans la remise en vigueur du coutumier primitif de l'ordre de

²⁴) Voir J. SAINCIR, *op. cit.*, 246: «Ces chanoines étaient de la réforme et le Père Edmond voulait la primitive observance: petit conflit qui provoqua la retraite du fondateur et la création par lui du monastère de l'Immaculée Conception de Saint-Michel, près Tarascon.» Dans ce même sens E. RIJKALS, *L'abbaye de Prémontré de la Révolution Française jusqu'à nos jours*, dans *Pro Nostris*, XIV, 1948, 67; B. WARZEE, p. 95.

²⁵) B. WARZEE, p. 94.

²⁶) Publié par B. ARDURA, *Biographie*, p. 19 d'après le P. Cassagnavère.

Prémontré. Or, en un premier temps, il croyait retrouver celui-ci dans les Statuts de 1290 publiés par Jean le Paige sous le titre de *Statuta primitiva Ordinis Praemonstratensis*. Puis, ayant découvert les *Institutiones Patrum Praemonstratensium* éditées par E. Martène dans son *De antiquis Ecclesiae ritibus*, l'on crut être en possession de la toute première rédaction du coutumier prémontré conçue, en 1128, sous le direction du Bienheureux Hugues de Fosses, premier abbé de Prémontré. A Frigolet on organisa, par conséquence, la vie religieuse selon les orientations remontant aux véritables origines de l'ordre. Mais le décalage entre les pratiques médiévales et les exigences du droit canonique en vigueur provoqua les problèmes que l'on sait et qui, tout doucement, nécessitaient le rapprochement des deux branches de l'ordre de Prémontré²⁷).

Ensuite, connaissant les idées et le tempérament du supérieur Backx de Tongerlo, on peut raisonnablement supposer qu'il ne se serait pas prêté — à moins qu'il n'eût été déçu — à collaborer avec le représentant d'une branche de l'ordre dont les adeptes se voulaient plus observants que le commun des Prémontrés. La minute de la supplique, mentionnée plus haut, est assez claire à ce sujet. «*L'observance des prémontrés belges, dit Backx, est aussi rigide que celle de Frigolet exceptées peut-être quelques mitigations approuvées par le Saint-Siège*».

Dans ce même document, Backx accuse Boulbon d'introduire des nouveautés, des pratiques que l'ordre de Prémontré n'a jamais connues. L'introduction de ces observances insolites se fait sous prétexte de restaurer la primitive observance de l'ordre²⁹).

²⁷) Voir B. ARDURA, *La réunion de la Primitive Observance à l'Ordre de Prémontré*, dans *Actes du Colloque Historique «Création et Tradition»*, p. 86 avec les remarques du P. François Petit et Mr. Raymond Darricau, p. 93. Le P. Petit y affirme qu'on aurait pu éviter les problèmes, si le P. Edmond avait repris les observances de la Communauté de l'antique rigueur fondée par Servais de Lairuelz. Mr. Darricau est d'avis que le restauration d'une Primitive Observance de l'ordre de Prémontré aurait pu aboutir si on avait procédé, sous le pape Léon XIII, avec plus de nuances et de tact.

²⁸) AAT, Fonds Backx, liasse 1857-1859.

²⁹) *Ibidem*, Ce jugement sévère fut maintenu par l'abbé J.C. De Swert dans une circulaire envoyée à ses collègues au moment où le P. Edmond avait introduit à Rome une demande dans laquelle il priait la Congrégation des Rites de lui permettre l'usage du Bréviaire Romain. On parlait de schisme et les abbés brabançons se ruaient à la rescousse de la liturgie de Prémontré. Le P. De Swert écrit le 1 septembre 1874: «Le P. Edmond était Trappiste et il a quitté son ordre à la recherche de nouveautés». Et plus loin: «Trappiste qu'il était, il a quitté son ordre à la recherche de nouveautés et il a découvert l'existence de notre ordre». Et encore: «Les observances religieuses pratiquées dans la fondation du P. Boulbon ne sont pas du tout les nôtres: vivre d'aumônes, sans revenus stables, admettre à la participation de la vie religieuse des prêtres séculiers, des laïcs, des enfants — tout cela est très dangereux...». De Swert annonce enfin qu'il a rompu avec le P. Edmond avec

Cette critique est assez directe et peu élégante, mais, de fait, elle éclaire assez bien la genèse de la Congrégation voulue par le P. Edmond.

Il paraît assez évident que, vu ses antécédents, le P. Edmond, devenu prémontré afin de réaliser un style de vie religieuse dont il ruminait depuis quelques temps les composants ascétiques et apostoliques, se vit menacé par l'arrivée du groupe des prémontrés belges. Une collaboration avec ces religieux sous l'autorité des supérieurs belges ne garantissait pas l'autonomie qu'il croyait indispensable pour reconstruire l'institut des Prémontrés selon ses propres vues. Ou, mieux encore, ne permettait pas la création de nouvelles observances dans le cadre spirituel et structuel préconisé par les supérieurs belges.

Signalons enfin que les idées novatrices du P. Edmond se rencontraient également dans les couvents brabançons. Là aussi se dessinaient des tendances qui voulaient ne pas continuer le passé et transformer les abbayes, considérées des siècles durant comme les pépinières, les séminaires des curés blancs, en des maisons cultivant une vie claustrale vouée à la contemplation et à la célébration solennelle de la liturgie, aux études et à un service sacerdotal restreint adapté aux exigences de la vie communautaire. Le futur abbé Jean Chrysostome De Swert fut l'un des porte-étendard de ce mouvement. Après l'échec de l'entreprise de Prémontré, il fut l'un des promoteurs de la restauration de l'abbaye de Mondaye, et, avec presque toute la communauté de Tongerlo, entra en conflit avec son supérieur Evermode Backx³⁰).

Après son départ de Prémontré, le P. Edmond se rendit à Rome et, en 1858, il s'établit solennellement dans le vieux moutier de Frigolet.

Entretemps, «*le bel optimisme et le beau mépris des questions financières*», qui, selon J. Saincir caractérisaient l'évêque de Soissons³¹), se vit confronté avec des problèmes grandissants. Malgré des efforts considérables, dont le P. Warzée a étudié les détails³²), on n'arrivait pas à payer le prix d'achat des bâtiments et à assurer l'entretien des

lequel il était lié par une véritable amitié et il lui a écrit : «*Ne gloriaris nomine Praemonstratensis, si abjicis huius ordinis et spiritum et ornamentum.*» AAT, *Epistolae fr. Joannis Chrysostomi De Swert (1868-1887)*, 5, A, p. 188.

³⁰) Voir le recours destiné à être introduit près de la Congrégation des Evêques et des Réguliers contre les décisions du co-visiteur Scherpereel (après le 19 juin 1860, pièce rédigée en latin et imprimée) AAT, Fonds Backx, liasse 1860-1867. Sur l'amitié entre Ignace Van Spilbeeck et De Swert voir J. DE CUYPER, *op. cit.*, p. 167.

³¹) J. SAINCIR, *op. cit.*, p. 244.

³²) B. WARZÉE, *L'abbaye de Prémontré au XIXe siècle*, III *L'orphelinat de Prémontré 1855-1862*, dans *An. Praem.*, LVI, 1980, p.239-252.

orphelins. Les religieux devaient être soutenus par leur abbaye³³). En fin de compte, il ne restait à l'évêque que de faire le voyage de Canossa en allant en Belgique pour supplier le supérieur de Tongerlo d'acheter l'établissement de Prémontré³⁴).

Mais la correspondance entre les supérieurs et l'évêque trahit le malaise qui paralyse les énergies. La besogne était trop lourde pour des religieux qui ne réussissaient pas à combiner le soin pour un groupe d'orphelins avec les obligations de leur vie canoniale. Ils n'étaient d'ailleurs pas préparés pour la tâche d'éducateur d'enfants. En outre, les compétences ne semblent pas bien délimitées: la mère supérieure des Filles de La Sagesse est le seul maître après Dieu.

Le 13 septembre 1857, Evermode Backx écrit une nouvelle fois à Mgr. de Garsignies. Il affirme qu'en envoyant à Prémontré les cinq religieux, on nourrissait *«la douce espérance de pouvoir un jour en faire l'acquisition, et la rendre à une destination toute conforme à son origine»*. Mais les moyens pécuniaires faisaient défaut. On espérait réussir en empruntant des capitaux, mais tous les efforts sont restés sans résultat. Backx n'arrive pas à cacher, derrière une prose qu'il voulait polie et bien soignée, l'embarras que cause la dissolution de la petite communauté. Il veut éviter l'humiliation d'un retour au sein de sa famille religieuse, des confrères sacrifiés à la réalisation d'un projet qui ne fut peut-être pas préparé avec le soin, la prudence et les assurances qui étaient de rigueur. Leur rentrée aurait pu envenimer encore plus le climat de tension qui régnait à l'abbaye. Il supplie donc l'évêque de garder les religieux au service du diocèse en leur confiant une tâche pastorale dans l'une des paroisses³⁵), car — je cite — *«leur retour en Belgique ne se ferait guère sans bruit et sans donner lieu à des interprétations auxquelles nous serions très sensibles»*.

³³) Voir le registre du proviseur Aloysius Franck (AAT, A VIII 42,43) qui envoyait régulièrement des sommes aux confrères de Prémontré pour un total de 5.915 francs.

³⁴) «Si donc nos Religieux ont acquis quelque mérite aux yeux de votre Grandeur de vouloir bien, pour prix de leur dévouement à votre personne pèsent dans la balance de votre estimation, nous osons prendre la respectueuse liberté de venir supplier de vouloir bien leur confier quelques cures dans votre diocèse. Il nous serait impossible, Monseigneur, de dire combien vivement nous désirions à ce que les cures que votre Grandeur daignerait confier à nos Religieux soient autant que possible rapprochées l'une de l'autre, ut habeant testem vitae selon les constitutions de l'ordre». cfr. B. WARZEE, p. 99. Le langage du P. Backx, néerlandais de naissance, trahit qu'il a agi en soliste sans se faire aider l'un de ses collaborateurs qui connaissent mieux la langue française.

³⁵) B. WARZEE, p. 96.

3. Nouvelles tentatives du P. Edmond Boulbon.

Le P. Warzée a publié quatre lettres du P. Edmond adressées à Monseigneur de Garsignies en mars et avril 1860 au sujet de l'acquisition de l'établissement de Prémontré³⁶).

Remarquons, tout d'abord, qu'après le départ des prémontrés belges, l'évêque de Soissons avait, une nouvelle fois, offert l'abbaye de Prémontré au P. Edmond. Ce ne fut pas à titre gracieux, car le prix de l'acquisition était fixé à 300.000 francs. A cette époque la fondation de Frigolet fit appel à toutes les ressources financières dont disposait le restaurateur. Il se plaint d'ailleurs, dans une de ses lettres, de son manque de courage et de confiance en Dieu: même à cette époque la divine Providence lui aurait certainement fait trouver le nécessaire pour entamer le paiement du montant³⁷).

Le 2 mars 1860, il fait de nouvelles démarches afin d'entrer en possession de l'abbaye de Prémontré. Il le fait, selon son habitude, très habilement. La communauté établie à Frigolet reçoit de partout tant de demandes d'admission, que le temps semble proche où les prémontrés de Frigolet devront essaimer ailleurs. « *Avant donc de préparer, quoique de loin une nouvelle fondation, — écrit-il — nous osons, Monseigneur, prier humblement Votre Grandeur de daigner nous céder Prémontré* »³⁸).

Les biographies récentes suggèrent que l'ancien monastère de Prémontré, ou du moins une partie de celui-ci, fut offert au P. Boulbon à titre gracieux³⁹). Cette opinion ne trouve pas de confirmation dans cette correspondance de 1860: dès le début on y parle argent. Le supérieur de Frigolet propose un arrangement qui semble très avantageux pour l'évêque: donnez-nous Prémontré et je vous procurerai les fonds nécessaires pour transférer ailleurs l'orphelinat des filles. Les prémontrés, eux, prendront soin de l'orphelinat des garçons qui pourrait rester à Prémontré. Et en dernière minute il ajoute — pour renforcer sa position vis-à-vis de l'évêque — qu'on vient de lui faire une offre exceptionnelle et très avantageuse: l'évêque de Quimper demande une fondation et veut faire tous les frais nécessaires pour la réalisation de ce projet.

Mgr. de Garsignies ne happa pas l'amorce. Il répond le 11 mars 1860. On ne connaît le contenu de cette lettre qu'à travers la réponse du P.

³⁶) *Analecta Praemonstratensia*, LV, 1979, 231-235.

³⁷) Lettre du 28 avril 1860, *An. Praem.*, LV, 1979, 234.

³⁸) *Ibidem*, p. 231.

³⁹) B. ARDURA, *Biographie*, p. 20.

Edmond: à ce moment les finances de Prémontré sont mauvaises et la réaction de l'évêque semble très évasive. Boulbon revient à la charge plein d'une très onctueuse soumission qui décharge sur la conscience épiscopale la responsabilité du déclin final de l'illustre demeure de Prémontré. Le P. Edmond ne veut être que l'humble instrument de la divine Providence. Il promet de ne reculer devant aucun obstacle. Cependant c'est l'évêque qui porte, en dernière instance, la responsabilité vis-à-vis de la restauration de Prémontré. C'est lui qui doit ouvrir les barrières pour que les fils de S. Norbert puissent rentrer dans le bercail de leur père. Mgr. de Garsignies se montre bienveillant, mais il garde son sang-froid devant les promesses du P. Edmond. Celui-ci propose de donner en comptant 50.000 francs si l'évêque accepte à Prémontré les prémontrés de la Primitive Observance. Cette somme lui sera remise au moment de la fondation, puis on paiera 25.000 francs par an jusqu'au paiement complet de la dette. A titre de garantie le P. Edmond ajoute en passant qu'un postulant très fortuné vient de se présenter à Frigolet: on dit qu'il peut disposer d'une fortune de 400.000 fr. En terminant cette lettre sur une note très généreuse, le P. Boulbon se déclare prêt à payer ce que l'évêque demandera et il espère pouvoir s'acquitter de ses dettes plutôt que prévue⁴⁰⁾.

Mgr. de Garsignies répond le 7 avril 1860. Son attitude ne semble pas négative, mais il reste sur ses gardes alors que Boulbon étale, une nouvelle fois, ses talents de ramasseur de fortunes. En trois mois la Providence l'a fait trouver 160.000 francs dont 100.000 pour Frigolet et 60.000 pour Bricquebec. La même Providence fera également trouver les 40.000 dont Frigolet a encore besoin. Une fois ces dettes payées, le P. Edmond s'occupera de trouver l'argent pour payer ce que l'évêque voudra demander pour l'acquisition de l'abbaye de Prémontré. Il invite gentiment le prélat à venir pontifier à Frigolet, tous frais de voyage payés. Mais, par précaution, il demande à de Garsignies une grande discrétion: ses projets concernant Prémontré ne sont que des idées personnelles. Mieux vaut ne pas en parler en communauté!⁴¹⁾

Mgr. de Garsignies mourut d'une attaque d'apoplexie, le 9 décembre 1860. Son successeur vendit l'abbaye de Prémontré pour 135.000 francs, mais pas aux fils de Saint-Norbert.

Au cours de cette même année, l'échec de l'expédition aux sources de

⁴⁰⁾ Boulbon à de Garsignies, 27 mars 1860, *Ibidem*, p. 232-233.

⁴¹⁾ Boulbon à de Garsignies, 28 avril 1860, *Ibidem*, p. 234.

la vie prémontrée, créait beaucoup de remous à l'abbaye de Tongerlo. La grande marée provoquée par cette aventure menaçait de submerger celui qui en avait été le grand animateur, celui que les historiens appellent, à juste titre, «le deuxième fondateur de l'abbaye de Tongerlo». Une visite canonique faite les 17, 18, et 19 juillet 1860, par Mgr. Scherpereel, le co-visiteur des réguliers belges, ne réussit pas à calmer les flots.

Curieux tournant de l'histoire...

Celui qui l'année précédente, en 1859, avait manifesté son mécontentement au sujet du P. Edmond Boulbon et de sa Primitive Observance, fut, à son tour dénoncé dans une requête, adressée à la S. Congrégation des Evêques et des Réguliers à Rome, requête qui demandait avec instance la déposition du supérieur Backx...⁴²). Aucune des deux doléances n'arriva à sa destination...

A première vue, les efforts et les souffrances de beaucoup de gens généreux sont restés sans fruit: Prémontré n'est resté qu'un décor mal adapté au spectacle de la misère humaine qui déborde le cadre même d'une grandeur pétrifiée.

N'empêche que ceux qui n'ont pas réussi à réanimer un squelette, ont ouvert le chemin à des générations d'hommes et de femmes qui ont redécouvert le grand pauvre du Christ, vivant l'évangile de la simplicité...

Abbaye de Tongerlo
B-3180 Westerlo

L.C. VAN DIJCK, O. Praem.

⁴²) Recours contre la visite de Mgr. Scherpereel (après le 19 juillet 1860), AAT, Fonds Backx, liasse 1860-1867.